

Assurance frustration de contrat

À Exportation et développement Canada (EDC), nous gardons toujours ouverte la porte à l'exportation. L'assurance frustration de contrat est l'un des moyens par lesquels nous aidons les exportateurs à réussir sur les marchés mondiaux.

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE FRUSTRATION DE CONTRAT?

C'est une couverture de transactions individuelles qui protège jusqu'à 90% de vos pertes admissibles résultant de toute une gamme de risques commerciaux et politiques.

POURQUOI DEVRAIS-JE ACHETER CETTE ASSURANCE?

Parce qu'elle vous protège si :

- votre acheteur fait faillite, ne vous paie pas ou met fin au contrat;
- votre acheteur est incapable de convertir ou de transférer les devises requises pour vous payer;
- vous perdez de l'argent en raison d'une guerre ou de troubles connexes, notamment le terrorisme politique;
- l'autorisation ou l'approbation de vos licences d'exportation ou d'importation est annulée.

QUELS SONT LES AVANTAGES POUR MOI?

Grâce à l'assurance frustration de contrat, vous pouvez vendre en toute confiance à de nouveaux clients, pénétrer de nouveaux marchés et soumissionner des contrats plus importants, car elle vous permet :

- d'offrir à votre client des modalités de paiement plus souples;
- d'accroître votre fonds de roulement en cédant à votre banque le produit de toute indemnité;
- de protéger votre trésorerie et votre bilan limitant les pertes liées à certains risques à l'exportation.

QUELS SECTEURS BÉNÉFICIENT LE PLUS DE CETTE ASSURANCE?

Elle vise surtout les exportateurs canadiens de biens d'équipement ou de services et leurs fournisseurs canadiens.

EST-CE QUE JE PEUX CHOISIR LES CONTRATS QUE JE SOUHAITE ASSURER?

Cette couverture de transactions individuelles est entièrement sélective, pourvu que les risques inhérents et les retombées pour le Canada soient jugés acceptables par EDC.

PRINCIPAUX AVANTAGES

L'assurance frustration de contrat peut vous aider à protéger un contrat d'exportation unique.

1. Protection contre les pertes

Nous pouvons couvrir jusqu'à 90 % des pertes résultant d'une diversité de risques commerciaux ou politiques.

2. Processus de souscription simplifié

Envoyez-nous simplement une demande et une copie du contrat signé.

3. Libérer votre fonds de roulement

En cédant le produit de la police d'assurance que vous aurez souscrite à votre banque, vous l'incitez à libérer une plus grande partie de votre fonds de roulement.

Assurance frustration de contrat

COMBIEN CETTE ASSURANCE ME COÛTERA-T-ELLE?

Le coût dépend des risques couverts. Contactez-nous pour connaître le montant estimatif de votre couverture.

COMMENT PUIS-JE OBTENIR UNE ASSURANCE?

Vous n'avez qu'à nous soumettre une proposition dûment remplie ainsi qu'une copie signée de votre contrat. Vous pouvez également vous servir de cette nouvelle proposition consolidée, disponible sur notre site Web, pour demander une couverture pour cautionnement de contrats (sûretés et instruments bancaires) si vous en avez besoin pour votre contrat.

► POUR EN SAVOIR PLUS

Pour en savoir plus sur les solutions d'assurance d'EDC, visitez-nous au www.edc.ca/formulaireassurance.

This document is also available in English.